



SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

DELIBERATION n°2024-04-155 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 04/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Abzac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 51

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUCHEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Philippe MARIGOT, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT

Absents : 21

Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 6

Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Michèle LACOSTE, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

GEMAPI
ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE PARCELLE CD33 - BASSIN BASSON

Sur proposition de Jean-Claude ABANADES Conseiller Communautaire délégué en charge de la GEMAPI,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu l'arrêté du préfet de la Gironde en date du 18 décembre 2023, portant modification des statuts de La Cali,
 Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Gironde du 28 mars 2022 et la convention signée entre la Cali et le CD 33 pour la cession à l'euro symbolique de la parcelle non cadastrée du délaissé de la RD 1089 à Libourne,

Dans le cadre de la réalisation d'un bassin de laminage des crues du ruisseau du Lour sur la commune de Libourne,

Considérant qu'un ouvrage de prévention des inondations en amont du lotissement Basson avait été préconisé au Schéma directeur des gestions des eaux pluviales de la ville de Libourne depuis 2012,

Considérant que l'emplacement dédié à cet ouvrage se trouvait sur un délaissé de la rocade de Libourne RD 1089 appartenant au Conseil Départemental de la Gironde,

Considérant que La Cali a réalisé l'ensemble des démarches de bornage et de mutation foncière de la parcelle nouvellement cadastrée BR n°405 d'une contenance de 0ha45a49ca sur la commune de Libourne,

Considérant l'extrait cadastral modèle 1 du 31 mai 2023 portant création de la parcelle BR n°405 sur la commune de Libourne,

Vu l'avis de Bureau communautaire en date 2 avril 2024

Après en avoir délibéré,
 et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle BR n°405 à Libourne auprès du Département de la Gironde à l'euro symbolique,
- d'autoriser le Président de la Cali ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété



Direction générale des finances publiques
 Cellule d'assistance du SPDC
 Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)
 du lundi au vendredi
 de 8h00 à 18h00
 Courriel : est.orleans.ADspdc@dgfiip.finances.gouv.fr



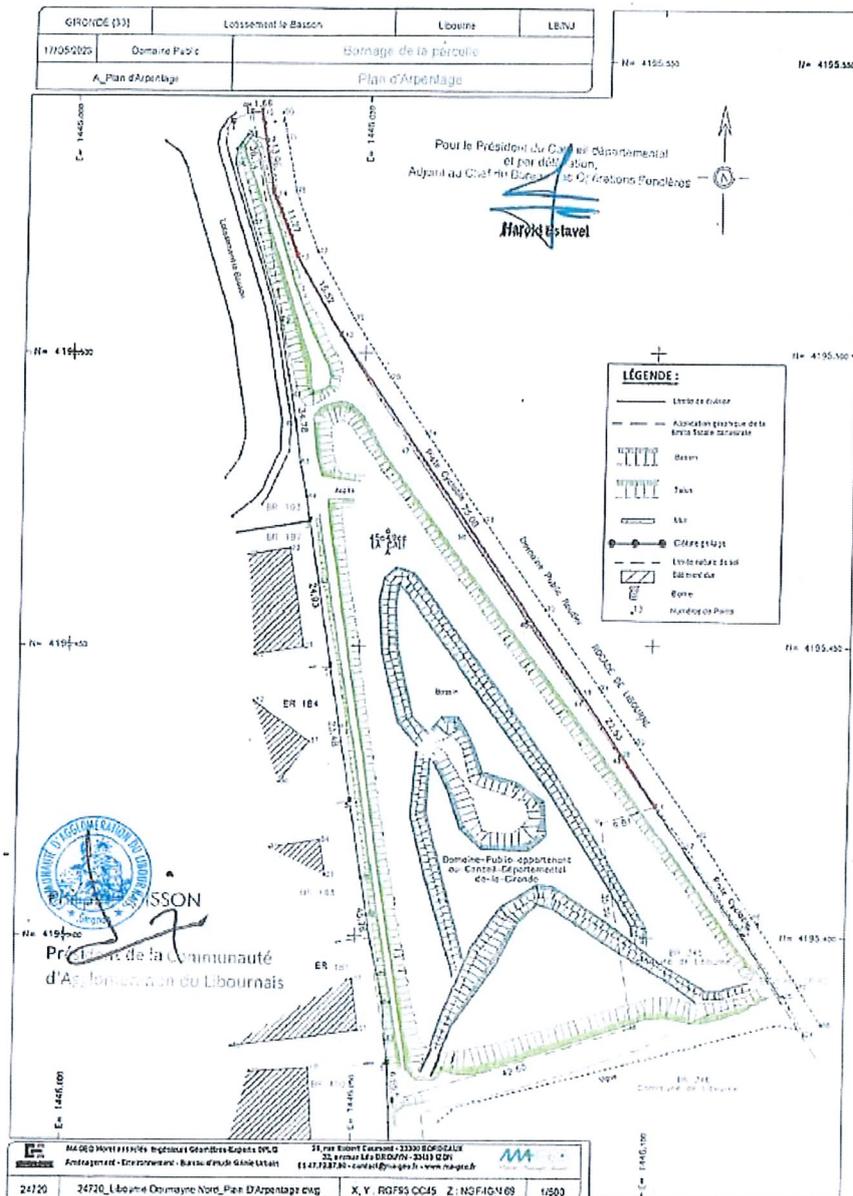
N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1
 conforme à la documentation cadastrale à la date du : 31/05/2023
 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SELAS MA-GEO

SF2308348592

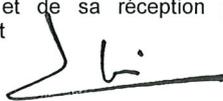
DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 033			Commune : 243 LIBOURNE							
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Remise	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
				Domaine non cadastré			243 0003519	BR	0405	0ha45a49ca



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Calie

Fait à Libourne le 18 avril 2024

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme et par délégation

Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance





Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 033-200070092-20240410-2024_04_155-DE